



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION DU MERCREDI 17 avril 2019

COMPTE RENDU

Séance du 17 avril 2019

Date de convocation : 10 avril 2019

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 13/24

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance : quorum général 13/24, quorum privé 8/14.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept avril, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Olivier Penin, Marie Pasquet, Jean-Pierre Bondor, Henry Sarrazin,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert,

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Christian Nougier, Robert Lefort, Stéphan Jannez,

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Catherine Berti, Daniel Rémy,

Membres suppléants présents sans voix délibérative : Rémi Dumas

Techniciens et partenaires invités :

Karine Diaz, chargée de mission(CCPL), Véronique Trois-Vallets, Directrice aux finances CC Pays de Sommières

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Catherine Bazile,

M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants du Comité de programmation.

I. Sélection des projets à l'Appel à Projets Patrimoines 2019

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance de ce comité spécial appel à projets Patrimoines.

La convocation comporte la procédure de sélection, la présentation des dossiers déposés, la grille de notation vierge, le tableau de notation et classement des dossiers et le tableau de consommation de l'enveloppe selon l'ordre de classement proposé des dossiers.

M. Martinez fait le rappel sur l'appel à projets Patrimoines 2019 concernant la fiche action 5 : « Favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine remarquable à préserver ».

La consultation a été lancée le 2 mai 2018 jusqu'au 31 janvier 2019 pour une enveloppe fermée de 150 000 € FEADER.

L'ensemble des types d'opérations de la fiche action 5 sont finançables, soit :

- Opérations de restauration des patrimoines naturels et culturels,
- Soutien aux opérations de recherche et mise en valeur du patrimoine immatériel,
- Soutien aux actions pédagogiques et opérations de communication autour des patrimoines,
- Transmission des lieux et patrimoines liés aux traditions taurines camarguaises.

Par ordre de priorité, la grille de sélection a été modifiée spécialement pour l'appel à projets :

Critères généraux à la fiche action 5 :

1. Transmission des patrimoines
2. Préservation d'une identité culturelle forte
3. Impact sur la qualité du cadre de vie
4. Contribution à l'image et la notoriété du territoire

Critères complémentaires pour l'appel à projets :

5. Élément identitaire du patrimoine et rareté
6. Limitation du péril et participation du projet à la fonctionnalité
7. Impact sur le cadre de vie et le vivre-ensemble
8. Participation au développement économique et touristique.

Les candidats ont eu la possibilité de déposer un dossier minimal en attendant l'avis d'opportunité favorable ou défavorable (cerfa et fiche de renseignement AAP) : 3 mois pour compléter le dossier, si sélectionné.

Procédure de sélection à la réception des dossiers

Une pré-analyse des dossiers a été établie, en fonction des critères de notation par l'expertise Tourisme, Patrimoine et Europe du PETR. Au vu des critères de la grille de sélection, des notes sur 20 points ont été attribuées à chaque dossier donnant un classement.

Le mardi 9 avril, le comité technique s'est réuni à la demande du comité de programmation du 13 mars pour consolider la pré-notation remise dans la présente convocation.

Principe de notation

Les dossiers ayant obtenu un score supérieur ou égal à la note minimum de 10/20 reçoivent un avis favorable. En fonction de la note obtenue, un classement des dossiers est établi permettant de prioriser les aides jusqu'à épuisement de l'enveloppe FEADER affectée à la période. Le cas échéant, du financement en top up pourra s'opérer.

Les dossiers qui obtiendraient une note identique seront départagés en fonction de la note obtenue sur la priorisation des critères de sélection au regard de la fiche action 5.

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Présentation des dossiers

M. Charlier présente les 14 dossiers déposés à l'appel à projets.

1. Centre d'interprétation « Aigues-Mortes et son territoire » - Centre des Monuments Nationaux
2. Restauration et modernisation de l'orgue de Notre Dame des Sablons - Aigues-Mortes
3. Restauration de l'Eglise communale St Martin - Aubord
4. Restauration de la charpente et de la toiture du Temple - Beauvoisin
5. Etude de programmation pour la connaissance et la mise en valeur du château de Calvisson

6. Rénovation de l'horloge publique – Codognan
7. Les quatre saisons du Vidourle – SILOE
8. Acquisition d'un logiciel de gestion des collections patrimoniales du musée Médard – Lunel
9. Mise en valeur et protection du beffroi de l'Eglise Notre Dame du Lac – Lunel
10. Réhabilitation et réaménagement de l'hôtel de ville de Marsillargues
11. Restauration des façades de l'Eglise – Saint-Laurent d'Aigouze
12. Aménagement des places ombragées accessibles au PMR dans les arènes de Vauvert
13. Fouille archéologique sur le forum gallo-romain d'Ambrussum - Villetelle
14. Requalification du centre ancien de Villevieille

Parmi les 14 dossiers reçus, un dossier est inéligible, la requalification du centre ancien de Villevieille, qui ne s'inscrit pas dans le type de dépenses recevables par la fiche action 5 Patrimoines (fibre et enfouissement réseaux). Ce dossier a été réorienté vers le contrat de ruralité (préfecture du Gard).

Ce sont donc 13 dossiers éligibles soumis à sélection qui sollicitent 333 945,82 € FEADER.

Classement des projets

Ensuite, M. Charlier présente le tableau de notation qui établit le classement des dossiers. Au regard de la capacité de l'enveloppe FEADER réservée à l'appel à projets et des notes obtenues, le classement permet de retenir 7 dossiers sur 13 dossiers examinés.

Classement par note finale (dossiers retenus) :

Objet du projet	Localisation	Type d'opération	Note sur 20	Financement LEADER
Aigues-Mortes et son territoire	CMN Aigues-Mortes	Installation d'un centre d'interprétation et un service éducatif	14,5	40 000.00 €
Acquisition d'un logiciel de gestion des collections patrimoniales du musée Médard	Commune de Lunel	Acquisition d'un logiciel de gestion de la collection et accès au public	12,5	3 480.00 €
Fouille archéologique sur le forum gallo-romain d'Ambrussum (Villetelle)	Association des amis d'Ambrussum	Programme archéologique pluridisciplinaire	11,5	5 176.79 €
Restauration et Modernisation de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame des Sablons	Commune d'Aigues-Mortes	Remise en l'état de l'instrument et élargir ses possibilités musicales	11	40 000.00 €
Restauration de la charpente et de la toiture du Temple	Commune de Beauvoisin	Reprise en totalité de la charpente et de la couverture	11	34 327.74 €
Etude de programmation pour la connaissance et la mise en valeur du château de Calvisson	Commune de Calvisson	Elaboration d'un projet scientifique, projet de valorisation du château	11	12 608.00 €
Restauration des façades de l'Eglise	Commune de Saint Laurent d'Aigouze	Restauration des façades	10,5	14 407.47 € sur 40 000.00 € demandé

Il est à préciser que les dossiers non retenus font l'objet d'un accompagnement de la mission patrimoine vers d'autres possibilités de financements (DRAC, Région, Départements, Fondation du patrimoine...).

Dossiers non retenus pour cause d'enveloppe épuisée ou note insuffisante :

Objet du projet	Localisation	Type d'opération	Note obtenue	Financement sollicité LEADER
Restauration de l'Eglise communale Saint Martin	Commune d'Aubord	Toiture + remplacement de pierres du clocher + isolation	10	24 192.92 €
Aménagement des places ombragées accessibles au PMR dans les arènes de Vauvert	Commune de Vauvert	Créer 8 places ombragées réservées au PMR et à leurs accompagnants	8.5	40 000.00 €
Rénovation de l'horloge publique	Commune de Codognan	Réfection des arches de l'horloge publique	8	8 715.20 €
Mise en valeur et protection du beffroi de l'Eglise Notre Dame du Lac	Commune de Lunel	Abat-sons et grillage anti-pigeons	8	37 636.82 €
Les quatre saisons du Vidourle	Association SILOE Le Grau du Roi	Restauration de la barque Ratamare, création d'un livre photo et organisation d'une exposition	7.5	7 808.35 €
Réhabilitation et réaménagement de l'hôtel de ville de Marsillargues	Commune de Marsillargues	Réhabilitation, réaménagement, mise en sécurité, mise en accessibilité, rénovation thermique	7.5	40 000.00 €

M. Martinez propose de passer au vote du classement des dossiers à l'appel à projets.

Mme Berti demande si le vote porte sur le classement ou l'attribution d'une note dossier par dossier.

M. Charlier précise qu'il s'agit de rendre aujourd'hui un classement des projets déposés à l'appel à projets sous réserve de la complétude des dossiers pour attribution définitive.

Mme Berti, présente au comité de programmation du 13 mars et au comité technique du 9 avril, fait part du malaise et des tensions pour faire remonter la note d'un dossier en particulier, les fouilles archéologique du forum gallo-romain d'Ambrussum à Villetelle, qui a suscité nombre de discussions. Le passage en force d'un dossier (même argumenté) ne fait pas parti des habitudes de travail tant en comité technique qu'en comité de programmation.

Ce dossier n'était pas retenu dans le premier classement proposé et ajourné au comité de programmation à Boisseron du 13 mars, et suite au comité technique du 9 avril, le dossier cité se retrouve parmi les dossiers retenus.

Les membres de la société civile estiment que ce dossier porté par les Amis d'Ambrussum a été surreprésenté techniquement et que cette méthode non objective ne permet pas une égalité de traitement entre les dossiers déposés.

M. Martinez souligne que si le formalisme du comité technique n'a pas été respecté dans un premier temps, le travail fait par l'équipe du PETR comprenant des spécialistes dans les domaines du tourisme et du patrimoine n'est pas à remettre en cause.

Mme Berti regrette que tous les dossiers ne soient pas défendus de la même façon et que chaque commune devrait pouvoir porter ces dossiers.

M. Constant souhaite que tous les dossiers soient défendus de la même façon pour qu'aucun ne soit privilégié.

M. Payen précise que pour sa part il est plutôt d'accord pour la remontée de la note de ce dossier.

M. Jannez suggère de n'examiner les dossiers que sous l'angle des fiches de présentation qui ont été déposées au 31 janvier par les porteurs de projets.

M. Penin aurait voté le classement pour ne pas bloquer le processus mais la remontée de ce dossier l'interroge. Ce type de malaise ne doit plus se reproduire.

Selon M. Martinez les comités doivent être un lieu d'échange et de consensus comme cela a toujours été mais encadré par des règles de fonctionnement. Une réflexion sur la fluidité du

fonctionnement doit être menée. Le PETR doit garder la confiance de ces membres, élus ou société civile.

Il décide d'engager sa responsabilité et de retirer provisoirement ce dossier du classement pour un réexamen ultérieur et respecter les principes fondamentaux du comité de programmation LEADER.

Le vote porte donc sur les six dossiers retenus suivants :

1. Centre d'interprétation « Aigues-Mortes et son territoire » - Centre Monuments Nationaux,
2. Acquisition d'un logiciel de gestion des collections patrimoniales du musée Médard - Commune de Lunel,
3. Restauration et modernisation de l'orgue de Notre Dame des Sablons - Commune d'Aigues-Mortes,
4. Restauration de la charpente et de la toiture du Temple - Commune de Beauvoisin,
5. Etude de programmation pour la connaissance et la mise en valeur du château de Calvisson,
6. Restauration des façades de l'Eglise - Commune de Saint-Laurent d'Aigouze.

Vote : Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

II. Questions diverses

Modification du mode de sélection sur les fiches actions 4 « Cohésion sociétale » et 5 « Patrimoines » :

Suite aux appels à projets menés sur les deux fiches actions, il est proposé de remettre la sélection et la programmation au fil de l'eau sur :

- La fiche action 4 Cohésion sociétale : remise de la programmation au fil de l'eau du type d'opération : « Construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux-culturels »,
- La fiche action 5 étant consommée à 100%, remise de la programmation au fil de l'eau de l'ensemble des types d'opération pour la fin de programmation pour employer les reliquats liés à la sous-réalisation des dossiers payés.

Vote : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Pour information, le 15 mai 2019 de 14h00 à 15h30 se déroulera un comité de pilotage et comité technique ATI, suite au dialogue de gestion annuel avec la Région et aux dépôts de nouveaux dossiers. Ce temps de travail permettra notamment de faire le bilan des priorités d'investissements employées sur le territoire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 15h00.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**